



LA SALVETAT  
SAINT-GILLES

# *Les Médiévales*

## *19 et 20 septembre 2026*

### **Formulaire de candidature**

Une sélection des candidatures sera effectuée. Après confirmation de votre participation par nos services, nous vous demanderons de procéder au règlement afin de confirmer votre emplacement.

#### **COORDONNEES :**

<b>Nom de la structure</b>	
<b>Personne de contact (nom, prénom)</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Mail</b>	
<b>Site internet</b>	
<b>Réseaux sociaux</b>	
<b>SIRET</b>	

#### **Jours de présence souhaités :**

- Samedi
- Dimanche
- Les 2 jours

#### **Description des produits proposés à la vente :**



## BESOINS TECHNIQUES :

**Nombre de mètres linéaires nécessaires à votre stand (tarifs : voir règlement) :**

**Vos besoins matériels (sous réserve de disponibilité – tarifs : voir règlement) :**

- Tables :
- Chaises :
- Vitabris 3x3m :
- Grilles d'exposition :

## Branchement électrique et puissance :

**Documents à nous fournir (tout dossier incomplet sera refusé) :**

- règlement intérieur du marché signé,
- une photocopie de la carte d'identité,
- une photocopie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile
- les photocopies liées à votre activité en fonction de votre statut
- photos des produits proposés à la vente

**Document à renvoyer avant le 26 juin 2026 (au-delà tout dossier sera refusé) au service culture de la mairie :**

- Par mail : [Culture@lasalvetat31.com](mailto:Culture@lasalvetat31.com)
- Ou par courrier :

Mairie de La Salvetat Saint-Gilles  
Service culture  
Place du 19 Mars 1962  
31880 La Salvetat Saint-Gilles

En remplissant ce formulaire, le demandeur s'engage à respecter le règlement intérieur présent en annexe.

Je soussigné(e).....

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et en accepter les dispositions.

Fait à

le

Signature :



## REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement intérieur est un contrat qui engage collectivement l'ensemble des vendeurs/producteurs et la Mairie de La Salvetat Saint-Gilles.

Il définit les règles de fonctionnement et d'organisation, ainsi que les droits, les devoirs et les obligations réciproques de l'ensemble des parties prenantes.

### NATURE

Le marché se déroulera dans le cadre des Médiévales à la Salvetat-Saint-Gilles. Il s'agit d'un marché d'artisanat local en lien avec le thème des médiévales.

Il reviendra à la Mairie de La Salvetat Saint-Gilles de décider des exposants acceptés.

### LIEU ET HORAIRES

Lieu : La Salvetat Saint-Gilles, parc du Château.

Dates et heures : Samedi 19 septembre 2026 de 15h00 à 21h00 et dimanche 20 septembre 2026, de 10h00 à 18h00.

Pour les besoins de l'organisation en amont de l'événement, ces horaires sont susceptibles d'être adaptés. Le cas échéant, les exposants en seront informés dans les meilleurs délais.

### TARIFICATION

Exposant	4€ par mètre linéaire par jour pour une profondeur de stand standard de 3m. Si vous avez besoin d'une profondeur plus importante, les mètres linéaires en plus seront facturés 4€/ml/jour.
Alimentation (foodtruck...)	10€ par mètre linéaire d'espace de vente par jour (habacle du véhicule non inclus)
Location tables/chaises	2€/jour (sous réserve de disponibilité)
Location de vitabris	10€/jour (sous réserve de disponibilité)

Le montant est dû, **après validation du dossier et sélection de votre candidature**. (Chèque à l'ordre du Trésor public, virement ou espèces).



- Par chèque à l'ordre du Trésor public et déposé en main propre ou adressé par courrier postal au service Patrimoine, Place du 19 mars 1962, 31880 La Salvetat Saint-Gilles
- Par virement – le RIB sera fourni lors de la confirmation de sélection
- En espèces, déposés en main propre au service patrimoine de la mairie

## **MISE À DISPOSITION D'EMPLACEMENT**

Les exposants s'engagent à :

- Occuper exclusivement l'emplacement attribué par l'organisation ;
- Maintenir leur emplacement propre pendant toute la durée de l'événement et le restituer dans un état de propreté satisfaisant ;
- Être installés et prêts à la vente aux horaires d'ouverture au public ;
- Être responsable de leurs produits et de leurs stands, même en dehors des horaires d'ouverture au public
- Ne pas démonter leur installation ni quitter leur emplacement avant la clôture officielle de chaque journée, sauf autorisation expresse de l'organisation ;
- Libérer totalement l'emplacement à l'issue de l'événement, dans les délais impartis ;
- Adopter un comportement respectueux envers le public, les autres participants et les organisateurs, et se conformer aux consignes données par l'organisation et les services municipaux.

## **VENTE ET ENCAISSEMENT**

Les exposants assurent directement la vente de leurs produits et encaissent les recettes correspondantes. Ils s'engagent à respecter la réglementation en vigueur.

## **ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITE**

La commune s'engage :

- à fournir un emplacement de vente propre
- à fournir un accès aux sanitaires
- à assurer la communication nécessaire autour de l'événement

## **ANNULATION**

En cas d'annulation pour cause de force majeure (intempéries, décision administrative, etc.), aucune indemnité ne pourra être demandée à la Ville.